



Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre (ARAC)

Association de défense des droits des anciens combattants, pour la solidarité, la mémoire et la paix. Participation aux cérémonies officielles et aux initiatives mémorielles. Membre de la commission municipale chargée du devoir de mémoire.

Permanences les mardis matins de 10h à 12h.

Cotisation annuelle : 28 €